

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1920

présenté par

M. Huyghe, M. Brochand, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, Mme Lacroute, M. Parigi,
M. Straumann, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin et M. Vialay

ARTICLE 13 QUATER

Supprimer les mots :

« à la sensibilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les termes de la loi. Les étudiants concernés doivent être éduqués au bien-être animal, et non à sa « sensibilisation », ce qui apparaît flou et pourrait conduire les enseignants à mettre le sujet de côté.